DE SITE EN SITE

Novembre 2012
Numéro 8

NATURA 2000

L'actualité Natura 2000 des Causses du Quercy

Parc naturel régional des Causses du Quercy

adasea
au coeur des territoires

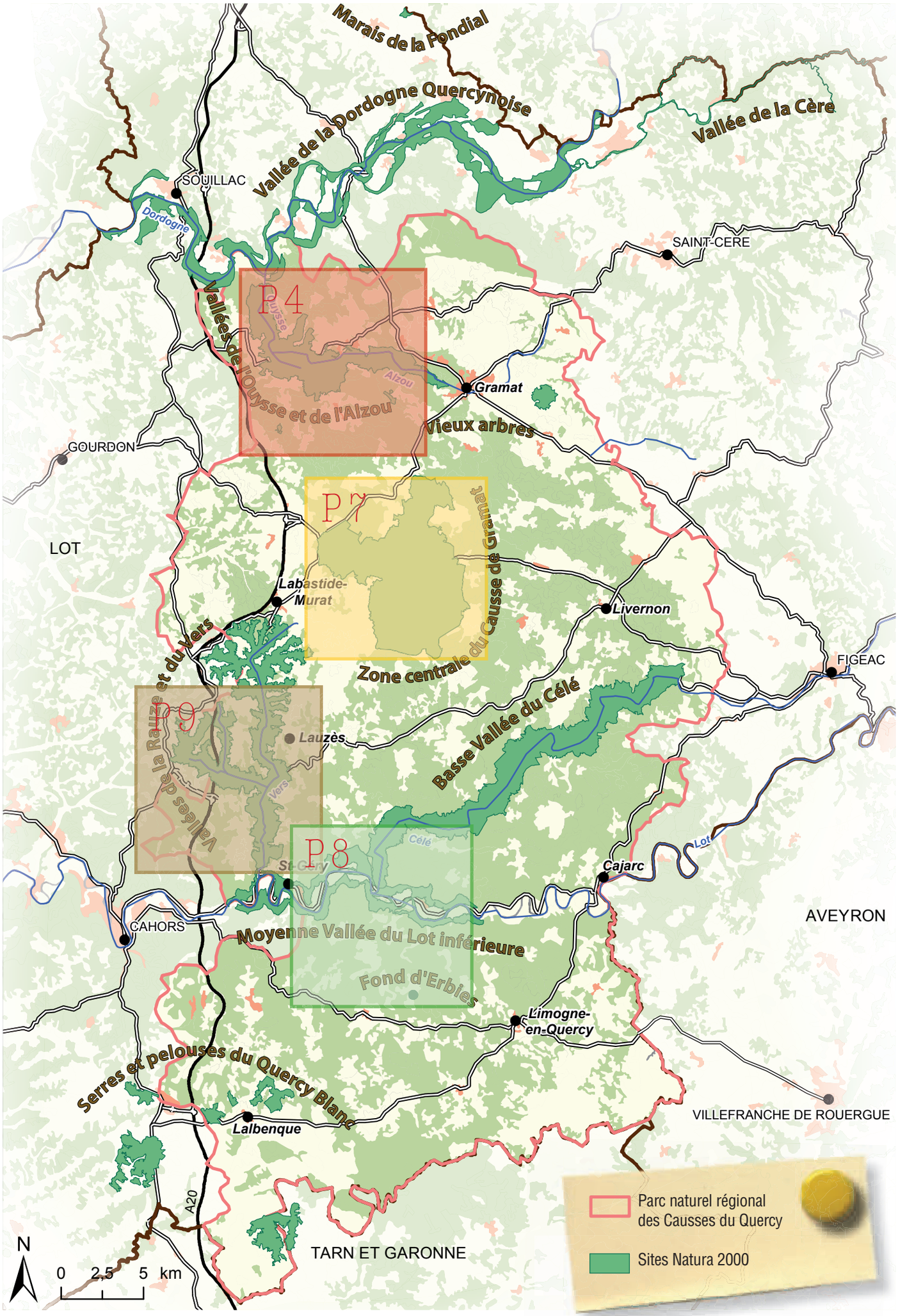

Source : BD Topo IGN, PNRCQ, DREAL MP, ADASEA46 ; Réalisation : PNRCQ (FD & LG), septembre 2012

SOMMAIRE

P4

Une Association Foncière Pastorale en construction à **ROCAMADOUR ET LACAVE**

Huit passages à gué restaurés **À ROCAMADOUR**

P5

DOSSIER

LES HERBIERS AQUATIQUES

P7

Un nouveau Contrat Natura 2000 pour poursuivre la réouverture des communaux de **CANIAC DU CAUSSE**

Les lacs des « **BOUQUES** » et des « **CHAMPS-VIEUX** » : que sont-ils devenus ?

P8

La restauration de la couasne* de **MONDIÈS** interrompue

Association Foncière Pastorale de **BOUZIÈS** et **SAINT-CIRQ LAPOPIE** : réouverture des milieux en cours

P9

Association Foncière Pastorale de la **RAUZE ET DU VERS : en 2012...**

... et en 2013

Portrait d'espèce

P10

Un site Internet pour les sites **NATURA 2000 DU LOT**

Une Association Foncière Pastorale libre tout juste constituée sur **LA COMMUNE DE SAULIAC SUR CÉLÉ !**

P11

LES BRÈVES DES SITES

P12

Résultats du CONCOURS PHOTO NATURE

glossaire *

COUASNE : correspond à l'ancien lit de la rivière devenu un milieu aquatique annexe extrêmement intéressant pour le fonctionnement même de la rivière et très riche sur le plan de la biodiversité. **OLIGOTROPHE** : un milieu oligotrophe, souvent une masse d'eau, est un milieu pauvre en éléments minéraux nutritifs, mais très oxygéné dans toute sa profondeur et possédant une eau claire. Dans le cas contraire, on parle de milieu eutrophe. **PÉDONCULE** : on appelle pédoncule la tige, parfois appelée queue, qui porte les fleurs, puis, après la fécondation, les fruits.

VALLÉES DE L'OUYSSE ET DE L'ALZOU

Une Association Foncière Pastorale en construction
À ROCAMADOUR ET LACAVE

Une des parcelles de la zone d'étude. © L.Givernaud - PNRCQ.

À l'initiative des élus et des acteurs locaux, un projet de réhabilitation de parcelles abandonnées par l'agriculture a débuté sur les communes de Rocamadour et Lacave. Les objectifs de ce projet sont de limiter le risque incendie, préserver une faune et une flore diversifiées et valoriser une ressource fourragère par du pâturage.

Ce sont plus de 600 hectares qui composent la zone dite *« d'étude »* de ce projet. Les quelques 124 propriétaires concernés seront invités à regrouper leurs parcelles au sein d'une Association Foncière Pastorale Libre (AFPL). Grâce à l'engagement des propriétaires, l'AFPL pourra mobiliser des financements publics via Natura 2000 ou le programme *« Espaces embroussaillés »* du Conseil Général pour réaliser les aménagements nécessaires à la remise en pâturage de ces milieux. L'Association des propriétaires sera maître d'ouvrage des travaux et confiera la gestion pastorale par convention, pour une durée de cinq ans, aux éleveurs locaux.

L'Association Foncière Pastorale

EN QUELQUES MOTS :

2 communes : ***Rocamadour, Lacave***
630 hectares
124 propriétaires
Coordinateur : ***Conseil Général du Lot***
Animateur : ***Parc naturel régional des Causses du Quercy***
Partenaires techniques : ***Chambre d'Agriculture du Lot, ADASEA, Fédération départementale des chasseurs du Lot.***

Huit passages à gué restaurés
À ROCAMADOUR

Les prairies naturelles de fauche de fonds de vallée - communément appelés *« **prés de vallées** »* – couvrent près de 50% des fonds des vallées de l'Ouysse et de l'Alzou.

Comme la plupart des milieux ouverts de nos régions, sans intervention humaine, ces prairies évoluent naturellement vers la forêt. La pratique de la fauche est donc une condition nécessaire à leur existence.

Passage à Gué de la « croix du Crouzol » avant travaux © L.Clavel - Cg46.

Dans la vallée de l'Alzou, les exploitants agricoles ont fait part de leur difficulté à accéder à certaines des prairies de fauche, difficulté liée le plus souvent à l'état détérioré des chemins ou des passages à gué leur permettant l'accès.

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy et le Conseil Général du Lot ont donc réalisé un travail de recensement des passages à gué nécessitant une restauration : ***8 passages ont été identifiés sur la commune de Rocamadour.***

Les propriétaires de ces passages à gué ont accepté de signer une convention de gestion avec le Conseil Général du Lot afin de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Un Contrat Natura 2000, signé par le Conseil Général, a pris en charge la totalité du coût des travaux réalisés début 2012 : aménagement des rampes d'accès en pente douce et stabilisation du lit de l'Alzou.

Coût moyen des travaux par passage à gué : 500 € ttc.

Passage à Gué de la « croix du Crouzol » après travaux. © L.Clavel - Cg46.

LES HERBIERS AQUATIQUES

© C.Echasseriaux-PNRCQ.

Qu'est-ce qu'un « herbier aquatique » ?

On désigne par le terme d'« herbier aquatique » des ensembles de plantes flottantes ou submergées liées aux rivières. Ces ensembles peuvent former de longues franges vertes bien visibles à la surface de l'eau.

Ces herbiers sont des habitats naturels d'intérêt communautaire dont la préservation est prioritaire au sein des sites Natura 2000.

Ils sont sensibles aux atteintes des cours d'eau et aux transformations de leur lit : curages, rectifications des berges, enrochements des fonds et des rives, créations de barrage...

Leur conservation passe aussi par la limitation des rejets organiques ou minéraux azotés provenant de diverses activités humaines, qui pourraient entraîner l'eutrophisation des eaux et la prolifération de plantes moins exigeantes en terme de qualité des eaux.

Où les rencontre-t'on ?

Les herbiers aquatiques sont présents un peu partout sur nos rivières du Lot ! Les plantes qui les composent dépendent de la profondeur, du courant et de la richesse en minéraux du cours d'eau (une eau est dite ***« eutrophe »*** quand elle présente une forte richesse en minéraux, dans le cas contraire, l'eau est dite ***« oligotrophe »***).

Sur les cours d'eau en assec une partie de l'année comme la Sagne, le Vers ou la Rauze : quelques herbiers oligotrophes à Characées, Potamot dense se développent.

Sur les cours d'eau toujours en eau et bien oxygénés comme le Célé, l'Ouysse ou la Dordogne : on rencontre une grande variété d'herbiers aquatiques, oligotrophes à eutrophes, à Characées et Nénuphar jaune.

Sur des rivières comme le Lot, l'impact des aménagements sur les écoulements de l'eau entraînent une certaine eutrophisation. Des espèces différentes vont s'implanter, comme le **Myriophylle à épis**, le **Potamot noueux** et même les **lentilles d'eau**.

© C.Echasseriaux-PNRCQ.

Que signifie leur présence dans une rivière ?

Ces herbiers constituent l'habitat larvaire de nombreuses espèces de libellules dont la **Cordulie à corps fin**, le **Gomphe de Graslin** ou le **Caloptéryx vierge**, ainsi que d'une foule d'autres invertébrés.

Ce sont aussi des zones de prédilection pour les alevins de poissons comme le **Barbeau**, la **Sofie**, le **Chevesne** ou le **Brochet.** La présence des herbiers aquatiques atteste d'une bonne qualité des eaux et d'un écosystème en équilibre.

© M.Esslinger.

Caloptéryx vierge
Calopteryx virgo

© Emmanuel.

Cordulie à corps fin
Oxygastra curtisii

On distingue différents herbiers aquatiques selon la plante dominante :

Les herbiers à **Characées**. Les herbiers à **Renoncule flottante** *(Ranunculus fluitans)*. Les herbiers à **Potamot dense** *(Groenlandia densa)*. Les herbiers à **Potamot noueux** *(Potamogeton nodosus)* et/ou **Myriophylle à épis** *(Myriophyllum spicatum)* avec parfois la présence de **Nénuphar jaune** *(Nuphar lutea)*.

En voici quelques espèces parmi les plus courantes…

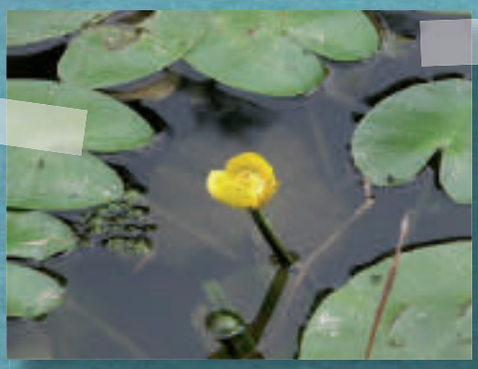

© BerndH.

Nénuphar jaune *Nuphar lutea*

Cette espèce, protégée dans certains départements de Midi-Pyrénées, possède des feuilles en forme de coeur, flottantes et recouvertes d'une substance cireuse. Elle se rencontre dans les zones à courant lent des rivièvres ou dans les étangs et lacs peu profonds. Les fleurs sont jaunes et solitaires.

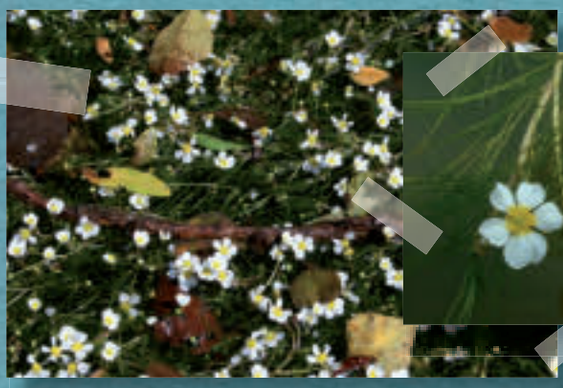

© C.Echasseriaux-PNRCQ.

© J-F.Gaffard.

Renoncule flottante

Ranunculus fluitans

De la même famille que le « Bouton d'or », ses feuilles se sont adaptées à la vie aquatique et sont de simples filaments portés par des tiges agitées par le courant. Les fleurs sont blanches et possèdent de 5 à 10 pétales.

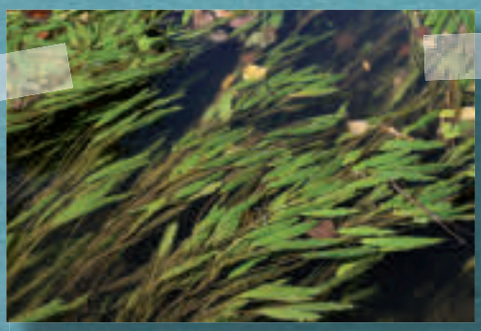

© C.Echasseriaux-PNRCQ.

Myriophylle à épis

Myriophyllum spicatum

Cette plante est totalement immergée et la tige peut mesurer jusqu'à 3 mètres. Les feuilles sont disposées en verticilles par 3 ou 4. Cette plante fleurit sous la forme d'un épi de fleurs roses plutôt discrètes.

© BerndH.

© Christian Fischer.

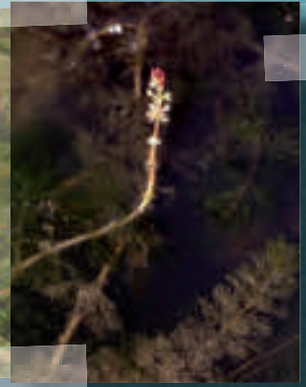

Potamot noueux

Potamogeton nodosus

Cette plante possède des feuilles submergées translucides et des feuilles flottantes vertes en forme de lance, avec de longs pédoncules.*

ZONE CENTRALE DU CAUSSE DE GRAMAT

Un nouveau contrat Natura 2000 pour poursuivre la réouverture des communaux **DE CANIAC DU CAUSSE**

La zone brûlée en 2009 sur laquelle est prévue une intervention. © Adasea.

Les élus de la commune de Caniac du Causse s'impliquent activement depuis plusieurs années maintenant, avec l'aide de l'Association *« Los Communals »*, pour la préservation des ensembles communaux de pelouses sèches et de landes ainsi que de la faune sauvage qui y est inféodée.

Certaines des parcelles appartenant à la commune et présentant des habitats d'intérêt communautaire ont déjà fait l'objet d'un contrat Natura 2000.

Aujourd'hui, trois nouveaux ensembles de parcelles communales sont proposés à la réouverture, par le biais d'un nouveau contrat Natura 2000 avec l'accompagnement de l'ADASEA : les communaux des Bouques, de Clavel et du Frau.

Il est également prévu d'intervenir manuellement sur la zone brûlée lors de l'incendie du 30 août 2009. Un débroussaillage et un bûcheronnage des arbres et broussailles les plus endommagés seront réalisés.

LE CONTRAT en chiffres...

Travaux de débroussaillage et pose de clôture : 50 000 €
Diagnostics et suivi écologiques (Parc) : 1 000 €
Total (HT) : 51 000 €
Natura 2000 prend en charge (FEADER/État) 100% du coût des travaux.

Les lacs des **« BOUQUES »** et des **« CHAMPS VIEUX »** que sont-ils devenus ?

Deux points d'eau ont été créés en 2010 sur la commune de Caniac-du-Causse, dans l'objectif de restaurer les herbiers aquatiques caractéristiques de ces milieux. Réalisés dans le cadre d'un contrat Natura 2000 non agricole avec l'accompagnement technique et administratif de l'ADASEA, les travaux, sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération des chasseurs du Lot, ont été achevés en novembre 2010.

Lac des « Champs-Vieux » © Adasea.

Deux ans plus tard, ces lacs sont-ils fonctionnels ? Qu'en est-il de la reconquête des points d'eau par la biodiversité locale ?

MARC ESSLINGER
naturaliste au Parc naturel régional des Causses du Quercy, répond à nos questions :

« J'ai été agréablement surpris de constater que le jour de ma visite (en fin d'été), les deux lacs présentaient un niveau d'eau largement suffisant pour permettre à la fois le développement de la biodiversité et l'abreuvement du bétail et du gibier.

Toutefois des différences sont à noter, au niveau de l'état de reconquête de la biodiversité aquatique, entre le lac des « Bouques » et celui des « Champs vieux » :

Sur le lac des « Bouques », des herbiers à Characées (habitat naturel à forte valeur patrimoniale. *Voir le* **DOSSIER**).

se sont très bien développés. De nombreux têtards sont également présents. Ceux-ci se métamorphoseront bientôt en crapaud accoucheur *(Alytes obstetricans)*, espèce protégée au niveau national. J'ai également noté la présence de nombreux Odonates.

Sur le lac des « Champs Vieux », la situation est différente. En effet, présentant un défaut d'étanchéité après les travaux de creusement, il a été entièrement colmaté par du ciment pour assurer sa fonctionnalité. Aucun herbier aquatique n'est pour l'instant présent. Toutefois, la colonisation de ce lac par la faune et la flore est déjà amorcée (larves de libellules, punaises aquatiques, etc.). »

MOYENNE VALLÉE DU LOT INFÉRIEURE

Association Foncière Pastorale DE BOUZIÈS/SAINT-CIRQ LAPOPIE

Réouverture des milieux en cours.

Concertation sur l'AFP de Bouziès/Saint-Cirq Lapopie. © L.Givernaud - PNRCQ.

Les élus des communes concernées par l'AFP de Bouziès et Saint-Cirq Lapopie ont souhaité mettre en place un programme de travaux de restauration des parcelles abandonnées par l'agriculture.

Ce travail a débuté dès 2011 et fait l'objet d'un partenariat entre le Conseil Général et l'ADASEA, afin de réouvrir des surfaces en voie d'embroussaillement.

Le projet est entré dans sa phase opérationnelle début 2012 : la réalisation des différents diagnostics paysagers et éco-pastoraux, associée à une concertation avec les usagers, a permis de définir un programme de travaux précis.

La première tranche de travaux, réalisée début 2012 sur **174 hectares**, consistait en la mise en place d'aménagements pastoraux (clôtures, alimentation en eau).

Ces aménagements facilitent l'activité pastorale, qui permet ainsi de maintenir l'ouverture de ces milieux, en complément d'une réouverture mécanique lourde.

Aujourd'hui les brebis d'un éleveur pâturent ces zones afin de maintenir l'ouverture.

La deuxième tranche de travaux devrait intervenir fin 2012/début 2013 afin de réouvrir les surfaces les plus embroussaillées et permettre ainsi à deux autres éleveurs d'utiliser et d'entretenir ces surfaces.

COÛT GLOBAL de l'action
(travaux et matériels) :
***96 850 € TTC,** répartis comme suit :*
Conseil Régional : 48 450 €
Conseil général du Lot : 29 000 €
Éleveurs : 19 400 €

La restauration de la couasne * DE MONDIÈS interrompue

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors a signé en mai 2011 un contrat Natura 2000 dans le but de restaurer une couasne (ou bras mort) du Lot sur la commune d'Arcambal.

Ce contrat est réalisé avec l'appui de la Fédération Départementale de Pêche du Lot.

Ce site présente un intérêt pour la reproduction de la Lamproie de Planer, espèce d'intérêt communautaire identifiée lors des inventaires du Document d'Objectifs.

Cependant l'état d'envasement actuel de la couasne limite cet intérêt et la présence de l'espèce.

Préalablement au lancement des travaux de curage de la couasne, les analyses réglementaires des sédiments ont mis en évidence la présence de certaines substances telles le Cadmium, en quantité légèrement supérieure au seuil permettant un épandage des sédiments sur des terres agricoles.

En conséquence, ces matériaux de curage doivent être évacués vers des sites appropriés au stockage de déchets inertes.

Malgré les efforts du Grand Cahors et de la Fédération de Pêche du Lot, aucune filière d'évacuation de ces vases n'a pu être trouvée pour le moment à proximité du site.

En raison du coût disproportionné de l'évacuation des sédiments par rapport au coût global de l'opération, cette action, pourtant d'un intérêt écologique indéniable, a dû être interrompue cette année.

Les recherches se poursuivent pour tenter de donner une suite à l'opération en 2013.

La couasne de Mondiès à Arcambal. © Adasea.

VALLÉES DE LA RAUZE ET DU VERS

Une Association Foncière Pastorale
DE LA RAUZE ET DU VERS : *en 2012* ...

(De gauche à droite) **La Présidente du Parc naturel régional, le Sous-Préfet de Gourdon et le Président du Conseil Général du Lot** lors de l'inauguration de l'AFP le 30 juin 2012 © Maurice Soulié.

L'un des parcs aménagés cet hiver © L.Givernaud - PNRCQ.

L'Association Foncière Pastorale de la Rauze et du Vers est née en 2011 de l'implication de 90 propriétaires des communes de Nadillac, Cras et Saint-Martin de Vers. 150 hectares de pelouses, landes et bois sont mis à disposition de l'AFP.

Les élus des trois communes se sont engagés dans cette démarche globale pour limiter le risque inondation dans la vallée de la Rauze, préserver la biodiversité des milieux dits « *ouverts* » de pelouses, landes et prairies de fauche, mais aussi pour valoriser une ressource fourragère non utilisée.

À ce jour, 50 hectares ont fait l'objet de travaux d'aménagement par des entreprises locales, en vue de leur remise en pâturage : les troupeaux de cinq éleveurs pâturent en effet les 10 parcs aménagés depuis ce printemps, les travaux ayant été menés pendant la période hivernale.

Le 30 juin dernier s'est tenue l'inauguration de l'AFP dans l'objectif de faire connaître aux habitants des trois communes l'association et son rôle. Une quarantaine de personnes était présente et a pu découvrir les aménagements financés par un contrat Natura 2000.

LE CONTRAT en chiffres... ***Total (HT) : 39 500 €***

Travaux de débroussaillage et de pose de clôtures : 20 000 €
Equipements pastoraux dont clôtures : 16 000 €
Diagnostic écologique : 1 000 €
Travaux d'entretien : 2 500 €

Natura 2000 prend en charge 100% du coût des travaux (État/FEADER)

... *et en 2013 ?*

Les membres du bureau de l'AFP souhaitent poursuivre le travail en remettant en pâturage de nouveaux espaces à Nadillac : ***10 hectares sur le plateau des Crouzets et 10 hectares dans la combe de Nadillac.*** À suivre donc...

Portrait d'espèce

Cette espèce de papillons protégée au niveau national est bien présente sur les pelouses sèches, prairies maigres et lisières des parcelles de l'Association Foncière Pastorale.
Ce papillon dépose ses oeufs sur les feuilles de Serpolet ou d'Origan. La chenille se développe et se laisse ensuite tomber au sol pour y être repérée par une fourmi (du genre *Myrmica*) qui l'emporte dans sa fourmilière. La jeune chenille hiverne dans la fourmilière et reprend son activité au printemps, période pendant laquelle elle se transforme en chrysalide. Le papillon éclos prendra son envol pour assurer sa reproduction...

© Marc Esslinger, LPO Lot.

Un site Internet pour les sites Natura 2000 du LOT !

Ce site web vous emmène à la découverte des richesses naturelles des sites, des activités humaines qui s'y exercent, et vous propose une information et des actualités sur les actions menées.

Un site Internet, réalisé par l'ADASEA et le Parc, vous permet dorénavant de consulter toutes les informations concernant les sites Natura 2000 du Lot.

Un espace **«Actualités»** *pour vous faire part des dernières actions menées.*

«Découvrir Natura 2000»
le contexte européen,
les richesses naturelles à préserver

Une galerie photos permet de visualiser les habitats naturels et espèces à protéger.

«Réseau Natura 2000 lotois»
tous les sites Natura
du département du Lot

Une fiche d'identité de chaque site : communes, superficie, enjeux...

« Participer »
les actions et contrats dont vous pouvez bénéficier, l'évaluation des incidences

Un formulaire permet de s'inscrire en ligne pour participer aux formations proposées.

http://reseaunatura2000lot.n2000.fr

Une Association Foncière Pastorale libre tout juste constituée sur LA COMMUNE DE SAULIAC SUR CÉLÉ !

À Sauliac-sur-Célé, un groupe de travail a permis de mettre en avant un périmètre d'étude de plus de 543 hectares où les enjeux tels que le risque incendie, la fermeture des paysages et la préservation de la biodiversité sont de plus en plus prégnants.

Le 27 Septembre 2012, s'est constituée l'Association Foncière Pastorale libre Sauliacoise dont la Présidente, Valérie Degas, adjointe à la mairie, possède des parcelles dans le périmètre d'étude.

Plus de 600 parcelles sont concernées, pour plus de 70 propriétaires ! Une partie de cette zone d'étude se situe dans le site Natura 2000 de la Basse vallée du Célé, un contrat Natura 2000 pourra prendre en charge les aménagements pour la remise en pâturage.

Vallée de la Dordogne quercynoise : le Document d'Objectifs bientôt validé

Depuis novembre 2008, un Document d'Objectifs ou DOCOB est en cours d'élaboration sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Dordogne quercynoise, regroupant 20 communes sur un territoire allant de Gagnac-sur-Cère à Souillac.

Aujourd'hui, alors que 12 contrats agricoles ont d'ores et déjà été signés sur le territoire, le DOCOB est sur le point d'être validé.

Les différents groupes de travail, concernant à la fois les activités terrestres et fluviales, ont permis d'engager le dialogue entre les différents acteurs du site et de définir les mesures de gestion et de protection qui seront proposées au Comité de pilotage.

Ces mesures seront intégrées dans le DOCOB après validation par le Comité de pilotage et portent principalement sur l'amélioration des habitats des espèces piscicoles et des milieux agropastoraux. (pelouses, landes, prairies).

Contrats Natura 2000 agricoles : une clause de révision dès 2012

Fin 2013, la programmation de la Politique Agricole Commune (PAC) se termine.

Le financement des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAETER) est concerné, même si les contrats, eux, pourront aller jusqu'à leur terme (contrat de 5 ans).

Afin d'assurer une transition entre l'ancien et le nouveau programme pour la période 2014/2020, la Commission européenne a mis en place une clause de révision des engagements constituant les MAETER. Lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC, si les engagements de votre contrat n'existent plus ou s'ils sont très modifiés, vous aurez la possibilité d'arrêter votre contrat sans pénalité ni remboursement. À l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer, de manière certaine, qu'il y aura des modifications au niveau des engagements. Cependant, si des modifications sont mises en place, cette clause de révision entrera en vigueur.

Un Livret sur les falaises

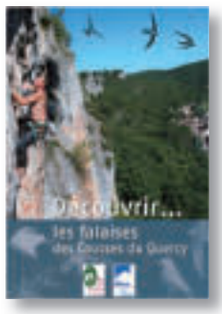

6e livret d'une collection éditée par le Parc et intitulée ***« Découvrir »***, ce dépliant sur les falaises des causses du Quercy vous plonge au coeur des espèces caractéristiques de ces milieux et de la pratique de l'escalade.

Ce document est né d'un travail commun entre les membres du groupe de travail ***« escalade »*** dont fait partie le comité départemental d'escalade.

Il vise à accompagner les grimpeurs dans la découverte de la biodiversité des falaises pour une pratique respectant les lieux et les usagers.

Ce livret est téléchargeable sur ***www.parc-causses-du-quercy.org.***

Il est aussi disponible gratuitement sur demande auprès du Parc et des offices de tourisme.

N'hésitez pas non plus à découvrir ***« en vrai »*** les falaises des Causses du Quercy.

Pour se renseigner : consultez le topoguide escalade du comité départemental.

Des formations en 2013 !

Le Parc et l'ADASEA proposent en 2013 deux formations :

La première à destination des ***ÉLUS CONCERNÉS*** par un site Natura 2000 sur le thème « Connaître le site Natura 2000 et participer à sa dynamique ».
Au programme : fonctionnement de Natura 2000, exemples d'actions menées, découverte des habitats d'intérêt communautaire, évaluation des incidences, prise en compte de Natura 2000 dans les documents d'urbanisme...
D'une durée de 2 jours, cette formation se tiendra les 30 avril et 7 mai 2013 (lieu encore à déterminer). Des courriers d'invitation seront envoyés courant mars pour préciser le programme.

La seconde à destination des ***EXPLOITANTS AGRICOLES*** concernés par un site Natura 2000 sur le thème « Gestion pastorale des pelouses et landes sèches ».
Au programme : découverte de la richesse écologique des milieux de pelouses et landes, optimisation de la gestion pastorale de ces milieux du point de vue de l'organisation des parcours et de la biodiversité, réflexion sur l'adaptation des équipements pastoraux sur ces parcelles : types de clôtures utilisées, approvisionnement en eau…
D'une durée de 2 jours, cette formation se déroulera au cours du mois de mai 2013.

À vos agendas...

Ces deux formations sont gratuites. N'hésitez pas, inscrivez vous !

Renseignements : **ADASEA : 05 65 20 39 21**
Parc naturel régional des Causses du Quercy : 05 65 24 20 50

CONCOURS

PHOTO NATURE

Dans le précédent bulletin, nous vous proposions de participer à un concours photo sur le thème

« LES PETITS TRÉSORS DE NATURE ».

Nous remercions sincèrement les personnes qui nous ont envoyé leurs photos. Le choix n'a pas été simple à réaliser !

Voici les photos et gagnants du concours :

Catégorie ENFANT

Anaëlle Vergne
La chouette chevêche
prise à Issendolus

Tous les participants au concours remportent :
pour la catégorie «*ENFANT*» : des livres et du matériel d'observation de la nature ;

MERCI à tous les participants !

Denis Rey
Tenue de soirée
prise à Calès

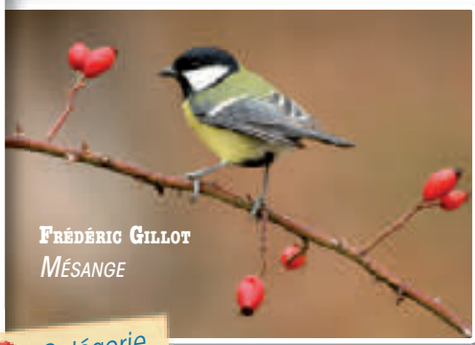

Frédéric Gillot
Mésange

Catégorie ADULTE

Patrick Roinsol
Chevreuil au bois

Pour la catégorie «*ADULTE*» : un après-midi avec un photographe professionnel qui vous fera partager sa passion et les techniques de son métier (au printemps 2013). *Nous vous contacterons ultérieurement pour l'organisation de cet évènement.*

POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER

© A. Kühnel - PNRCQ.

Laetitia Givernaud

Parc naturel régional des Causses du Quercy
11 rue Traversière
46240 Labastide-Murat
Tél : 05.65.24.20.50
lgivernaud@parc-causses-du-quercy.org
Consultez le site Internet du Parc :
www.parc-causses-du-quercy.org

© Adasea.

Samuel Belhamiti

ADASEA du Lot
Maison de l'Agriculture
BP 199
46004 Cahors cedex 9
Tél : 05.65.20.39.30
samuel.belhamiti@adasea.net

Nous souhaitons la bienvenue à Samuel qui prend les fonctions de chargé de mission Natura 2000 à l'ADASEA.

Maylis, quant à elle, nous quitte pour de nouveaux horizons au Pays basque.
Adishatz !

Site Internet des sites Natura 2000 du Lot :
http://reseaunatura2000lot.n2000.fr

DDT du Lot
Unité forêt, chasse, milieux naturels
127 quai Louis Eugène Cavaignac
46 000 CAHORS / Tél : 05 65 23 62 29

Natura 2000 De site en site. L'actualité des sites Natura 2000 des Causses du Quercy.

Photos : *PNRCQ (L. Givernaud, M. Esslinger, C. Echasseriaux, A. Kühnel, P. Monniaux), ADASEA du Lot, LPO Lot (M. Esslinger), BerndH, Emmari.net, M. Soulié, Conseil général (L. Clavel), Christian Fischer, J.F. Gaffard, Anaëlle Vergne, Denis Rey, Frédéric Gillot, Patrick Roinsol.* Rédaction : *PNRCQ : L. Givernaud sous la direction de C. Marlas. ADASEA du Lot : M. Goyheneix sous la direction de F.Sigaud.* Illustrations : *Julien Vergne.* Carte : *PNRCQ (L. Givernaud).* Conception graphique : *Laure Bex.* Impression : *Adunat Communication.* Tirage : *11 000 exemplaires.* ISSN : *2105 - 3634.* Bulletin imprimé sur papier : *100% recyclé Cyclus print 130g.* PHOTOS DE COUVERTURE : *P. Monniaux - PNRCQ (photo du haut), Denis Rey (photo du bas).*

Papier recyclé